



Dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (PPAP)

Annexe 06 - Reproducteurs locaux subventionnés

Espèce	Race	Type reproducteur	Nombre maximum primable	Plafond de l'aide
Bovine	Toute race suivie UPRA bovine	Génisse âgée de 6 à 36 mois	20/agrément	40 000 F/animal
Ovine	Dorper Damara	Bélier âgé de 8 à 36 mois	5/agrément	25 000 F/animal
Caprine	Boer	Bouc âgé de 8 à 36 mois	5/agrément	25 000 F/animal

Modèle de certificat à délivrer par l'UPRA bovine

Je vous confirme par la présente que la(les) X génisse(s) achetée(s) par monsieur (ou société) à monsieur (ou société) est(sont) conforme(s) au standard de la race

Elle(s) présente(nt) par ailleurs un niveau de conformation compatible avec les caractères recherchés d'un futur reproducteur.

Numéro(s) d'identification :

Visite effectuée par notre technicien le ... / ... / ...

Modèles de certificats à délivrer par l'UPRA ovine et caprine

Pour les ovins

Je vous confirme par la présente que le(les) X bélier(s) acheté(s) par monsieur (ou société) à monsieur (ou société) est(sont) conforme(s) au standard de la race "Dorper" ou "Damara" (*rayez la mention inutile*).

Il(s) présente(nt) par ailleurs un niveau de conformation compatible avec les caractères recherchés d'un futur reproducteur.

Pour les caprins

Je vous confirme par la présente que le(les) X bouc(s) acheté(s) par monsieur (ou société) à monsieur (ou société) est(sont) conforme(s) au standard de la race "Boer".

Il(s) présente(nt) par ailleurs un niveau de conformation compatible avec les caractères recherchés d'un futur reproducteur.

Numéro(s) d'identification :